



Sécurité

La gendarmerie à Villeneuve Tolosane

2 rue de l'hôtel de ville

31270 Villeneuve Tolosane

Tél. **17** ou 05 62 87 10 60

Horaire d'ouverture au public : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

La police municipale

1 place de l'hôtel de ville

31270 Frouzins

Tél. 05 34 47 07 03


Horaire d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 14h à 18h

Missions

Le service est composé de 2 agents de police municipale et de 3 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Les agents sont chargés d'assurer le maintien du bon ordre, la tranquillité publique, la sécurité publique et la salubrité publique.

Leurs missions sont les suivantes :

- * Prévention/sécurité lors de la sortie et de la rentrée des écoles maternelles et élémentaires
- * Surveillance de la commune (édifices publics) et lutte contre les cambriolages (opération tranquillité vacances)
- * Gestion des conflits de voisinage, bruits, animaux, feux...
- * Fourrière animale
- * Police funéraire
- * Circulation et stationnement
- * Gestion des objets trouvés
- * Participation à la mise en place des différents plans sur la commune (vigipirate, canicule...)
- * Travail en coordination avec les services de Gendarmerie



* Autres : Infractions environnement, réserve naturelle, voirie routière, dégradations, incivilités...



Bon à savoir : Opération "tranquillité vacances"

L'objectif est de vous proposer un service complémentaire aux mesures de base que vous devez mettre en place afin de prévenir des risques de cambriolage.

En votre absence et à votre demande, la Police Municipale peut surveiller votre habitation et vous prévenir en cas de problèmes. Il vous suffit de vous rendre au poste de police municipale pour remplir une fiche de renseignements pour que les policiers municipaux puissent effectuer la surveillance avec le maximum d'informations. Ou la télécharger ici :

[Télécharger le fichier «Fiche de surveillance.pdf» \(24.3 KB\)](#)

En savoir plus [Télécharger le fichier «Reflexes_cambriolage.pdf» \(1.8 MB\)](#)

En cas de cambriolage

Si vous trouvez votre porte fracturée, n'entrez pas ! Les cambrioleurs peuvent encore se trouver à l'intérieur ou avoir laissé des traces qui seront utiles aux forces de l'ordre.

Prévenez la Brigade de Gendarmerie en composant le 17. Ils procéderont aux constatations et au relevé des traces et indices (empreintes par exemple) et vous orienteront pour déposer plainte.